RÉPUBLIQUE FRANCAISE

Commune de Montrond le Château (Doubs)

Séance du Conseil Municipal Du mercredi 12 mai 2021

L'an deux mille vingt et un, le douze mai, à vingt heures, le Conseil Municipal de Montrond le Château s'est réuni à la Mairie, après convocation légale, sous la présidence de Madame Angèle PRILLARD, Maire.

<u>Etaient présents</u>: Mmes BOULLANGER Stéphanie, GIRARDET Fabienne, PIGUET Colette, PRILLARD Angèle, STEHLY Audrey.

Mrs BILLAMBOZ Jean-Xavier, COQUIARD Vincent, LIDOINE Xavier, LOPES Guillaume, PERRIN Pascal, PIGUET Aurélien.

Absent(e)(s) excusé(e)(s): Mme DOS SANTOS Aline, M. LEJEUNE Gilbert, PETERLÉ Gaston, GAILLARD Alexandre

<u>Délégation de pouvoir</u>: Mme DOS SANTOS Aline à BOULLANGER Stéphanie, M. PETERLÉ Gaston à Mme PRILLARD Angèle, M. LEJEUNE Gilbert à Mme PIGUET Colette.

Un scrutin a eu lieu, M. PERRIN Pascal ayant obtenu l'unanimité des suffrages, a été nommé pour remplir les fonctions de secrétaire conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

ORDRE DU JOUR

1) URBANISME:

- DPU Parcelle ZH n°97 19 Grande Rue
- DPU Parcelle A nº 761 4 rue du Brûle
- DPU parcelles D n°399 et D n°525 : 2 rue du Puits
- DPU parcelle AB n°199 et AB n°294 : 1 route de Malbrans et « Au Village »
- Enquête Publique pour le déclassement d'une parcelle située sur le domaine public au niveau du n° 5 rue du Tilleul (contenance 39 m²) et pour la désaffectation d'une partie du chemin rural d'exploitation dit « des Fosses ».
- Examen des candidatures déposées pour les parcelles communales à vendre « Au Plein » et « Au canton Larizet »
- Point sur les dernières autorisations accordées
- 2) BATIMENTS COMMUNAUX: devis complémentaires à valider.
- 3) FISCALITE: vote des taux de fiscalité directe locale 2021
- <u>4)</u> <u>BAUX COMMUNAUX</u>: location place de stationnement rue de la Fromagerie
- 5) AIRE DE JEUX
- 6) ELECTIONS: organisation des élections départementales et régionales
- 7) SYDED: demande de subvention 2021
- 8) SIEHL: Accès cartographie réseau d'eau potable Convention de mise à disposition
- 9) ETUDE FRUITIERE À ENERGIES
- 10) INFORMATIONS DIVERSES

Le Compte-rendu de la dernière séance est lu et adopté à l'unanimité. Madame le Maire demande l'autorisation d'ajouter à l'ordre du jour un point sur la décision modificative budgétaire concernant le rachat de prêt de la Banque Populaire.

Le conseil municipal est d'accord.

1) <u>DÉCISION MODIFICATIVE BUDGÈTAIRE</u>

Mme le Maire rappelle que le conseil municipal du 6 octobre 2020 a délibéré en faveur de la renégociation du prêt n°07115260 concernant les travaux d'assainissement collectif, selon les modalités suivantes :

→ Montant emprunté: 97 463, 95 €

→ Durée : 59 trimestres
 → Taux fixe : 1,16 %
 → Périodicité : trimestrielle

→ Périodicité : trimestrielle
 → Frais de négociation : 1460 €

Or, la banque Populaire a finalement géré le dossier en rachat de prêt et a opéré des mouvements de crédits/débits sur le compte de la commune, ce qui nécessite de prendre une décision modificative budgétaire concernant le budget assainissement selon les modalités suivantes :

Désignation	Diminution sur crédits	Augmentation sur érédits Congrès
[3 1641 : Empeunts en cuisi-		97 500 mm
13) FAL D 16 : Emprunis et deltes assinidées		34 Soumile
R 1641 : Emprunts en cuters		ST-SON INCE
TOTAL R 16 : Emprants et dettes meimilées		\$7\\ 5m.m e

Le Conseil Municipal, par 14 voix pour, approuve cette décision modificative budgétaire.

2) URBANISME:

• DPU Parcelle ZH n°97 - 19 Grande Rue

Maître Olivier ZEDET, notaire à Besançon, informe la Commune de la transaction prochaine d'un bien bâti situé sur la parcelle cadastrée, AB n°97 lieudit « Au Village ».

Le Conseil Municipal décide, par 14 voix pour, de ne pas exercer son droit de préemption urbain sur la parcelle mentionnée supra et autorise le Maire à signer la déclaration d'intention d'aliéner concernant cette affaire.

• <u>DPU Parcelle A nº 761 – 4 rue du Brûle</u>

Maître Lydie MARCONOT-CLEMENT, notaire à Saône, informe la Commune de la transaction prochaine d'un bien bâti situé sur la parcelle cadastrée, A n°761 lieudit « 4 rue du Brûle ».

Le Conseil Municipal décide, par 14 voix pour, de ne pas exercer son droit de préemption urbain sur la parcelle mentionnée supra et autorise le Maire à signer la déclaration d'intention d'aliéner concernant cette affaire.

• DPU parcelles D n°399 et D n°525 : 2 rue du Puits

Maître André COMPAGNE, notaire à Besançon, informe la Commune de la transaction prochaine d'un bien bâti situé sur la parcelle cadastrée D n°399 et D n°525 lieudit « 2 rue du Puits ».

Le Conseil Municipal décide, par 14 voix pour, de ne pas exercer son droit de préemption urbain sur les parcelles mentionnées supra et autorise le Maire à signer les déclarations d'intention d'aliéner concernant cette affaire.

• DPU parcelle AB n°199 et AB n°204 : 1 route de Malbrans et « Au Village »

Maître Jonathan LAFAY, notaire à Besançon, informe la Commune de la transaction prochaine d'un bien non bâti situé sur la parcelle cadastrée AB n°199 lieu-dit « 1 route de Malbrans » et d'un bien bâti situé sur la parcelle AB n°204 lieu-dit « Au Village (Mme STEHLY Audrey ne participe pas au vote).

Le Conseil Municipal décide, par 13 voix pour, de ne pas exercer son droit de préemption urbain sur les parcelles mentionnées supra et autorise le Maire à signer les déclarations d'intention d'aliéner concernant cette affaire.

• Enquête Publique pour le déclassement d'une parcelle située sur le domaine public au niveau du n° 5 rue du Tilleul (contenance 39 m²) et pour la désaffectation d'une partie du chemin rural d'exploitation dit « des Fosses ».

Madame le Maire explique qu'une enquête publique sera prescrite du 11/06 au 26/06 concernant :

- Le déclassement du domaine public d'une parcelle située au niveau du n°05 rue du Tilleul pour une surface déterminée par le géomètre de 39 m2 (cf compte rendu du conseil municipal du 9 mars 2021)
- L'aliénation d'une partie du chemin rural dit des Fosses

Les pièces des dossiers ainsi qu'un registre d'enquête seront déposés pendant quinze jours du 11/06/2021 au 24/06/2021 inclus, à la Mairie de MONTROND-LE-CHATEAU afin que les personnes qui le désireraient puissent en prendre connaissance et consigner éventuellement leurs observations sur le registre ou les adresser par écrit au Commissaire Enquêteur.

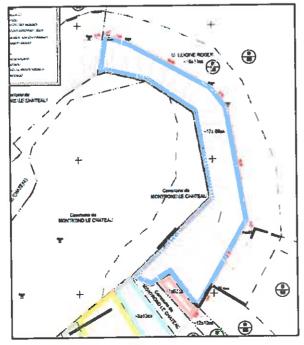
Monsieur Gilles OUDOT, domicilié 44 rue de la Libération - 25410 POUILLEY-FRANCAIS est nommé Commissaire Enquêteur. Il siégera à la Mairie de MONTROND-LE-CHATEAU :

- le 18/06/2021 de 17 h à 18 h 30.

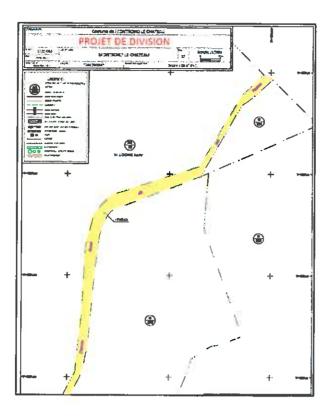
Concernant l'aliénation du chemin rural des fosses, Madame le Maire et Vincent COQUIARD ont rencontré Monsieur Roger LIDOINE et repris le projet d'échange engagé en 2002 par la municipalité de l'époque portant sur l'échange d'une partie du chemin rural des Fosses (surface de 9 ares 50 déterminée par le géomètre) et d'une parcelle boisée le long du chemin du Tacot (surface de 6 ares 15 déterminée par le géomètre) appartenant à la commune de Montrond le Château contre une parcelle située sur la motte du château (surface de 17 ares 09) appartenant à Monsieur Roger LIDOINE et sur laquelle sont positionnés des vestiges du château.

Cet échange de 9 ares 50 + 6 ares 15 = 15, 65 ares de surfaces communales échangées au profit de Monsieur Roger LIDOINE en contrepartie de 17 ares 09 au château que récupérera la commune, permettra à la municipalité de pouvoir faire un sentier contournant les ruines du château par l'extérieur et de permettre un travail dans les cônes d'éboulis du château si un chantier de restauration voit le jour.

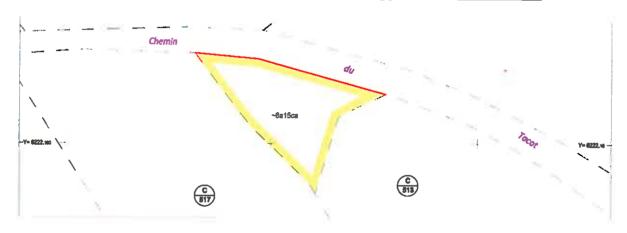
Parcelle en violet appartenant à Monsieur Roger LIDOINE



Partie du chemin rural des Fosses appartenant à la commune et qu'il convient de désaffecter pour pouvoir procéder à l'échange :



Parcelle boisée le long du chemin du Tacot, non cadastrée, appartenant à la commune



Madame le Maire explique que l'échange se fera dans les termes négociés en 2002, avec l'aide du Département à savoir : prise en charge des frais de géomètre et des frais de notaire par la commune, étant précisé que la parcelle du château étant située sur un espace naturel sensible, le Département du Doubs prendra 40% à sa charge.

Les explications du Maire entendues, le Conseil Municipal, par 13 voix pour (M. LIDOINE Xavier ne participe pas au vote) autorise Madame le Maire à prescrire l'enquête publique dans les termes énoncés ci-dessus.

• Examen des candidatures déposées pour les parcelles communales à vendre « Au Plein » et « Au canton Larizet »

Mme le Maire présente le tableau récapitulatif des candidatures reçues en mairie entre le 08 et le 25 avril 2021, au sein duquel sont mentionnés les points correspondant aux critères définis dans le règlement validé au conseil municipal du 06/04/2021 (délibération n°2021/06-04-02).

Nom – Prénoms des candidats – Adresse	Nb Point	Primo- accédant	<u>Enfants</u>	Attachement Intérêt pour le village	N°parcelle souhaitée
STEHLY Alexandre et Noha 25 A chemin des Journaux 25000 Besançon	3	1	1 (1 enfant de 6 mois)	1 M. STEHLY Alexandre a vécu à Montrond le Château	3
COLEY Stéphane 21 C rue de Vesoul - Besançon et Solène COURGEY 5 Canton Larizet - Montrond le Château	2	1		1 Mme COURGEY Solène vit à Montrond le Château	2
MOREL Camille et KAFIZ Anaīs – 1 B Rue du Murier – Montrond le Château	2	1		M. MOREL Camille et Mme KAFIZ Anaïs vivent à Montrond le Château (membre du comité fêtes + ACCA)	4
BOUVERET Laurent et FOISEY Emilie - 1 chemin des Vergers 25620 Villers sous Montrond	2	1	1 (2 enfants de 6 et 8 ans)		4
KUMMENACHER Georges 21 C rue de Chenoz 25720 Avanne-Aveney	0				4

Mme le Maire explique avoir rencontré ou contacté avec M. Vincent COQUIARD, les candidats afin de connaître la maturité de leurs projets. Il ressort de ces contacts que M. et Mme STEHLY Alexandre et Noha et M. COLEY Stéphane et Mme COURGEY Solène sont prêts à signer le contrat de réservation dès maintenant pour une signature de l'acte de vente au plus tard en novembre 2021. Mme le Maire rappelle l'objectif de signer 2 ventes sur l'exercice 2021. Elle propose donc de signer un contrat de réservation avec ces candidats.

Pour les 3 autres dossiers de candidatures, il a été convenu avec les candidats de se revoir début septembre 2021 afin de faire le point sur l'avancement de leurs projets et définir la date de signature de leur contrat de réservation.

Les explications du Maire entendues, le Conseil Municipal, par 13 voix pour, (Mme STEHLY ne prenant pas part au vote) décide d'attribuer la parcelle n°3 à M. et Mme STEHLY Alexandre et Noha et la parcelle n° 2 à M. COLEY Stéphane et Mme COURGEY Solène.

Il autorise Mme le Maire à signer les contrats de réservation afférents.

• Point sur les dernières autorisations accordées Déclaration de travaux de :

- M. MUSY Frédéric et Mme MAIROT Elise : édification d'un mur de soutènement au 10 rue du Tacot.
- M. DUARTE Carlos: création de 2 ouvertures avec changement des menuiseries + pose de bardage avec crépis + édification d'une clôture au 1 route de Besançon.
- M. GAILALRD Arnaud : division de la parcelle C n°430 et création d'une servitude pour l'accès au projet, rénovation d'une remise pour création d'un logement au 1 le Faubourg.

<u>Permis de construire</u>: SCI des 4 A Montois : construction d'un bâtiment pour 2 habitations jumelées, rue du Puits.

3) BATIMENTS COMMUNAUX: devis complémentaires à valider.

Mme le Maire explique que les devis relatifs aux portes coupe-feu de la salle des fêtes ont été reçus en mairie à savoir

- Menuiseries METTEY sise à 25420 BART pour un montant de 4603,68 € HT soit 5524,42 € TTC
- Fermetures du Plateau sise à 25360 à NANCRAY pour un montant de 3848,47 € HT soit 4618,16 € TTC.
- Sarl BURLA Frères sise à AMANCEY pour un montant de 3301,00 € HT soit 3961,20 € TTC

Le Conseil Municipal, par 14 voix pour, se prononce pour le devis de l'entreprise Sarl BURLA Frères sise à AMANCEY pour un montant de 3301,00 € HT soit 3961,20 € TTC, montant prévisionnel intégré dans le plan de financement du dossier de mise en accessibilité et sécurité de la mairie, salle des fêtes et du cimetière.

4) FISCALITE : vote des taux de fiscalité directe locale 2021

Mme le Maire explique que par délibération n°2021/06-04-11 prise lors du conseil municipal du 06 avril 2021, le Conseil Municipal a voté les taux de fiscalité 2021 suivant :

	Taux commune
Taxe foncière propriétés bâties (TFPB)	10, 75 %
Taxe foncière propriétés non bâties (TFNB)	21,97 %

tout en indiquant maintenir les taux de fiscalité directe de 2020.

Par courrier en date du 20/04/2021, le contrôle de légalité de la Préfecture a indiqué que si la municipalité souhaite maintenir la pression fiscale 2020, il est nécessaire de délibérer à nouveau en adoptant le taux de référence qui s'élève à 28,83 % pour notre commune (10,75 +18,08) concernant la TFPB.

En effet, en raison de la suppression de la taxe d'habitation sur les résidences principales, une réforme du schéma de financement des collectivités locales prévoit une compensation des communes par transfert de la part départementale du foncier bâti avec application d'un coefficient correcteur d'équilibrage.

Mme le Maire propose donc de rapporter la délibération du 6 avril 2021/06-04-11 et d'acter par la présente délibération les taux suivants :

	Taux commune
Taxe foncière propriétés bâties (TFPB)	28,83 %
Taxe foncière propriétés non bâties (TFNB)	21,97 %

Le Conseil Municipal, par 14 voix pour, vote les nouveaux taux de la fiscalité de 2021 mentionnés ci-dessus.

5) BAUX COMMUNAUX: location place de stationnement rue de la Fromagerie

Mme le Maire fait part de la demande de location d'une place de parking Rue de la Fromagerie envoyée par Mme GAUBERT Aurélie, habitante de la commune.

Elle rappelle le prix de la location qui est de 20 euros/mois/ place.

Le Conseil Municipal, par 14 voix pour, accepte de louer 1 place de stationnement, rue de la Fromagerie au prix de 20 euros/mois/place à compter du 01/06/2021 et autorise Mme le Maire à signer le contrat de location correspondant.

6) AIRE DE JEUX

Madame le Maire informe le conseil municipal que ce sujet est reporté au prochain conseil municipal.

7) **ELECTIONS**: organisation des élections départementales et régionales

Les élections régionales et départementales auront lieu les 20 et 27 juin 2021.

Les 2 bureaux de vote seront mis en place dans la salle polyvalente selon un protocole établi et dans le respect des gestes barrières.

6 conseillers par bureau seront nécessaires pour tenir la permanence. Mme le Maire demande à chaque conseiller de s'inscrire sur le planning horaire qui sera adressé par le secrétariat de mairie.

La Commission de contrôle des listes électorales se réunira le samedi 29 mai 2021 à 11 h 00 pour valider les mouvements (inscriptions et radiations) de la liste électorale 2021.

8) SYDED: demande de subvention 2021

Mme le Maire explique que depuis 2020, la commune a engagé un programme pluriannuel pour le remplacement des luminaires existants par des luminaires de dernière génération LED. Pour 2021, le projet consiste à :

- remplacer 15 luminaires SHP par de nouveaux luminaires LED,
- les raccorder au réseau électrique existant.

Le financement de l'opération se décomposera comme suit :

	Articles		Monard des traveux		Subvention Syded		AUTO FINANCEMENT	
J°	***	Unite	Quanto	Pia€	Total €	prise en charge €	Total €	Total €
4	2070							
1	DEVIS							
1.1	REMPLACEMENT LANTERNE EXISTANTE SUR CRUSSE			0.5		'		
	Fourniture et pose de lanterne STORM PM - RAL 9007 - 71W		15,00	597,00	8 955,00	175,00	2 625,00	
┢	TOTAL DEVIS		H.T.		8 955,00		2 625,00	6 330,0
	(O)AL DEVIS		TOTAL HT	8	555,00	2 625,00)	6 330,00
			TOTAL TITC	10	746.00	3 150,00	•	7 596,00

L'échéancier de l'opération est le suivant :

Etudes préliminaires : février 2021

• Travaux : 2° trimestre 2021

Les explications du Maire entendues, le conseil municipal, par 14 voix pour, valide le programme 2021 mentionné ci-dessus pour la rénovation de l'éclairage public communal et autorise Mme le Maire à engager toutes les démarches nécessaires et à déposer la demande de subvention auprès du SYDED.

9) SIEHL: Accès cartographie réseau d'eau potable - Convention de mise à disposition

Mme le Maire explique que lors du Comité Syndical du 9 avril 2021 du Syndicat Intercommunal des Eaux de la Haute-Loue, le Président a proposé aux communes qui le souhaitaient la fourniture d'un accès au Système d'Information Géographique (SIG) du SIEHL via une convention. Pour y avoir accès, la commune doit délibérer pour autoriser Mme le Maire à signer la convention avec le SIEHL.

Les explications du Maire entendues, le Conseil Municipal, par 14 voix pour, autorise Mme le Maire à signer la convention avec le Syndicat Intercommunal des Eaux de la Haute-Loue.

10) ETUDE FRUITIERE A ENERGIES

Madame le Maire informe le conseil municipal que ce sujet est reporté au prochain conseil municipal.

11) INFORMATIONS DIVERSES

• Invitation CCLL le 15/05/2021 pour la visite du chantier du Castel St Denis

Suite à la présentation du projet de restauration des ruines du château de Montrond le Château lors du conseil du 09/03/2021, Madame le Maire informe le conseil municipal que le Président de la CCLL a invité l'ensemble du conseil municipal de Montrond le Château à visiter les travaux effectués ces 20 dernières années au Castel Saint Denis samedi 15 mai 2021.

• Remboursement avance de fond pour achat de fleurs et petites fournitures

Stéphanie BOULLANGER, conseillère municipale a acheté diverses fournitures pour le secrétariat de mairie chez TOP OFFICE rue René CHAR − 25000 BESANÇON pour un montant de 79,47 €, facture du 22/04/2021.

Mme GIRARDET Fabienne, conseillère municipale a acheté des fleurs pour le fleurissement du village chez CARREFOUR - Zac Besançon Est, Chemin de la Voie des Agasses, 25220 CHALEZEULE, pour un montant de 10,48 € facture du 20/04/2021.

M. COQUIARD Vincent, 1^{er} adjoint, a acheté diverses fournitures chez CASTORAMA, 6 rue de l'If - 25000 BESANÇON, pour un montant de 92,00 € facture du 27/04/2021.

L'exposé de Mme le Maire entendu, le Conseil Municipal décide, par 14 voix pour, de rembourser les montants réglés par Mmes BOULLANGER Stéphanie, Mme GIRARDET Fabienne et M. COQUIARD Vincent pour les montants indiqués ci-dessus.

• Fleurissement du village :

Fabienne GIRARDET, qui a accepté de gérer ce dossier explique les objectifs concernant le fleurissement du village et suite à un débat avec le conseil, il est retenu :

- 1. De remplacer si possible les jardinières existantes par des massifs en pleine terre (plus esthétique, besoin d'arrosages moins fréquents, profondeur de terre suffisante pour y planter des arbustes)
- 2. De planter essentiellement :
 - des arbustes persistants donnant des fleurs ou/et avec un feuillage coloré
 - des bulbes (jonquilles, tulipes...)

Pour mai 2021, il est envisagé:

- de fleurir la fontaine et supprimer les jardinières situées à proximité
- de mettre plus de jardinières sur l'ilot à l'entrée du village côté Mérey pour mieux fleurir cet endroit

En octobre 21, il est envisagé:

• de faire des massifs en pleine terre vers le Faubourg, voir autour des panneaux d'entrée.

Le prochain conseil se réunira le mardi 8 juin 2021 à 20 h 00 Séance levée à 23 h 45

Le Maire,

Angèle PRILLARD

Numéro de délibération	Objet			
DCM n° 2021/12-05-01	Décision modificative n°2 : rachat de prêt Banque Populaire			
DCM n° 2021/12-05-02	Déclaration d'intention d'aliéner de biens soumis au droit de préemption - parcelle cadastrée AB n°97			
DCM n° 2021/12-05-03	Déclaration d'intention d'aliéner de biens soumis au droit de préemption - parcelles cadastrées D n°399 et D n° 525			
DCM n° 2021/12-05-04	Déclaration d'intention d'aliéner de bien soumis au droit de préemption - parcelle cadastrée A n°761			
DCM n° 2021/12-05-05	Déclaration d'intention d'aliéner de bien soumis au droit de préemption - parcelle cadastrée A n°761			
DCM n° 2021/12-05-06	Enquête Publique pour le déclassement d'une parcelle situé le domaine public au niveau du n° 5 rue du Tilleul (contenance m²) et pour la désaffectation d'une partie du chemin d'exploitation dit « des Fosses ».			
DCM n° 2021/12-05-07	Examen des candidatures déposées pour les parcelles communales à vendre « Au Plein » et « Au Canton Larizet			
DCM n° 2021/12-05-08	Bâtiments communaux : validation devis complémentaires			
DCM n° 2021/12-05-09	Taux de fiscalité 2021 : Annule et remplace la délibération n°2021/06-04-11			
DCM n° 2021/12-05-10	Location d'une place de stationnement rue de la Fromagerie			
DCM nº 2021/12-05-11	Rénovation de l'éclairage public communal programme 2021			
DCM nº 2021/12-05-12	Convention pour la mise à disposition d'un accès au SIG des réseaux d'eau potable du SIEHL sur le territoire de la commune de MONTROND LE CHATEAU			
DCM n° 2021/12-05-13	Remboursements avance de fonds			
DCM n° 2021/12-05-14	Annule et remplace la délibération n°2021/09-03-02 Procédure de déclassement du domaine public d'une parcelle située sur le domaine public au niveau du n°05 rue du Tilleul – Nomination du commissaire enquêteur			

Conseillers	Signature Conseillers		Signature	
BILLAMBOZ J-Xavier		LOPES Guillaume		
BOULLANGER Stéphanie		PERRIN Pascal		
COQUIARD Vincent		PETERLÉ Gaston	Absent	
DOS SANTOS Aline	Absente	PIGUET Aurélien		
GAILLARD Alexandre	Absent	PIGUET Colette		
GIRARDET Fabienne		PRILARD Angèle		
LEJEUNE Gilbert	Absent	STEHLY Audrey		
LIDOINE Xavier				

